

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3473**

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : Acquisition d'un terrain nu situé lieu-dit Le Mas, rue du Buisson et appartenant aux conjoints Desfayes

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

Bureau du 17 septembre 2012**Décision n° B-2012-3473**

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : **Acquisition d'un terrain nu situé lieu-dit Le Mas, rue du Buisson et appartenant aux consorts Desfayes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet de requalification de la rue du Buisson et de la création d'un bassin de rétention en vue de traiter les eaux de ruissellement, la Communauté urbaine de Lyon a, par délibération n° 2011-2007 du Conseil du 7 février 2011 réaffirmé l'objet du projet, confirmé l'intérêt général de cette opération et pris acte de l'avis favorable du commissaire-enquêteur sur la déclaration d'utilité publique, sur la déclaration d'intérêt général et sur la cessibilité des emprises nécessaires à la réalisation du projet.

Par arrêté n°2011-4257 du 1er juillet 2011, le Préfet du Rhône, Préfet de la Région Rhône-Alpes a déclaré d'utilité publique les acquisitions des terrains et les travaux à entreprendre par la Communauté urbaine pour la réalisation du projet de requalification de la rue du Buisson et la création du bassin de rétention.

Par arrêté n° 2012-1214 du 9 février 2012, le Préfet du Rhône, Préfet de la Région Rhône-Alpes a déclaré cessibles au profit de la Communauté urbaine les parcelles de terrains nécessaires à la réalisation dudit projet.

La Communauté urbaine se propose donc d'acquérir une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation située lieu-dit Le Mas, rue du Buisson à Fleurieu sur Saône et appartenant aux consorts Desfayes. Cette parcelle, d'une superficie de 20 mètres carrés est cadastrée sous le numéro 320 de la section AB.

Aux termes du compromis qui a été établi, les consorts Desfayes consentiraient à céder ledit terrain, libre de toute location ou occupation, au prix de 2 400 €, auquel s'ajoute une indemnité de remploi de 480 € soit un montant total de 2 880 €, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 30 mars 2012 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 2 880 € ventilé entre 2 400 € correspondant à la valeur du terrain et une indemnité de remploi de 480 € d'une parcelle de terrain nu de 20 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 320 de la section AB située lieu-dit Le Mas, rue du Buisson à Fleurieu sur Saône et appartenant aux consorts Desfayes. Cette acquisition entre dans le cadre du projet de requalification de la rue du Buisson et de la création d'un bassin de rétention à Fleurieu sur Saône.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 09 - Création, entretien et aménagement de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1345, le 12 juin 2006 pour la somme de 40 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 211200 - fonction 822, pour un montant de 2 880 € correspondant au prix de l'acquisition et de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.